

République française  
SAINT CERNIN  
Département du Cantal

Séance du mardi 27 janvier 2015

Membres en exercice : 15

Date de la convocation: 21/01/2015

Présents : 14

*L'an deux mille quinze et le vingt sept janvier l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Andre DUJOLS,*

Votants: 15

Secrétaire de séance:  
Stephanie GAILLARD

**Présents :** Andre DUJOLS, Isabelle GARRELON, Jean LOUISFERT, Jeannine DUFFAYET, Bruno FILIOL, Nadine ROQUESSALANE, Danielle LACOMBE, Eric BOUSQUET, Thierry RIEU, Pierre DUPONT, Sylvie LACOMBE, Stephanie GAILLARD, Michel LEHOURS, Francoise MARRONCLE

**Représentés:** Marie Lyse DUNION

**Absents:**

**Objet: Admission en non valeur - 2015\_004**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal plusieurs demande d'admission en non-valeur proposée par Monsieur le Trésorier correspondant à des titres émis entre 2002 et 2013 sur le budget de la commune. Il s'agit de recettes qui n'ont pu être recouvrées avec motif de présentation divers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes suivants :

- n°477 et 593 de l'exercice 2013 / Montant : 419.15 euros /

Motif de présentation : Combinaison infructueuse d'actes.

- n°147 de l'exercice 2002 et n°21 et 458 de l'exercice 2003 / Montant : 422.40 euros /

/ Motif de présentation : Combinaison infructueuse d'actes.

- Dit que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 841.55 euros (huit cent quarante et un euros et cinquante cinq centimes).

- Dit que les crédits seront inscrits en dépenses au budget de l'exercice 2015 au compte 6541.

Le Maire,  
A. DUJOLS

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture de AURILLAC le 12.02.2015  
et publication ou notification du 16.02.2015

